



INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT



UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT

Financé par



Mis en œuvre par



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord du projet « Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

PUBLIÉ PAR : Organisation internationale pour les migrations
Rue Montoyer 40,
1000, Brussels
1211 Genève 19
Belgium
Tél. : +32 2 287 7000
Courriel : ROBrussels@iom.int
Site web : eea.iom.int

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM. Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Integrating Migration into Development Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors*

Photo de couverture : Les infirmières référentes soutenues par l'OIM administrent des soins de santé primaires aux habitants de leurs villages, région d'Ayeyarwaddy, en Myanmar. © OIM 2020 / Muse MOHAMMED

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Intégration de la migration dans les interventions de développement. : Une boîte à outils pour les acteurs de la coopération internationale et du développement.* OIM, Bruxelles.

REMERCIEMENTS

Cette publication a été rédigée par Katy Barwise, Alison Talkers et Elizabeth Linklater (OIM).

L'équipe de rédaction tient à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions : Christina Dimakoulea (OIM), Tomas Ernst (OIM), Muriel Gschwend Caron (Direction du développement et de la coopération Suisse (DDC)), Joanne Irvine (OIM), Geertrui Laneeu (OIM), Sok Leang Kim (OIM), Erwan Marteil (DG INTPA), Mihaela Onofras (OIM), Cécile Riallant (OIM), Iacopo Viciani (DG INTPA) et Anne Savary (DDC).

ISBN 978-92-9268-318-4 (PDF)
ISBN 978-92-9268-319-1 (imprimé)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales \(CC BY-NC-ND 3.0 IGO\)](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2022/095/R

BOÎTE À OUTILS POUR INTÉGRER LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Financé par



Union européenne

Mis en œuvre par



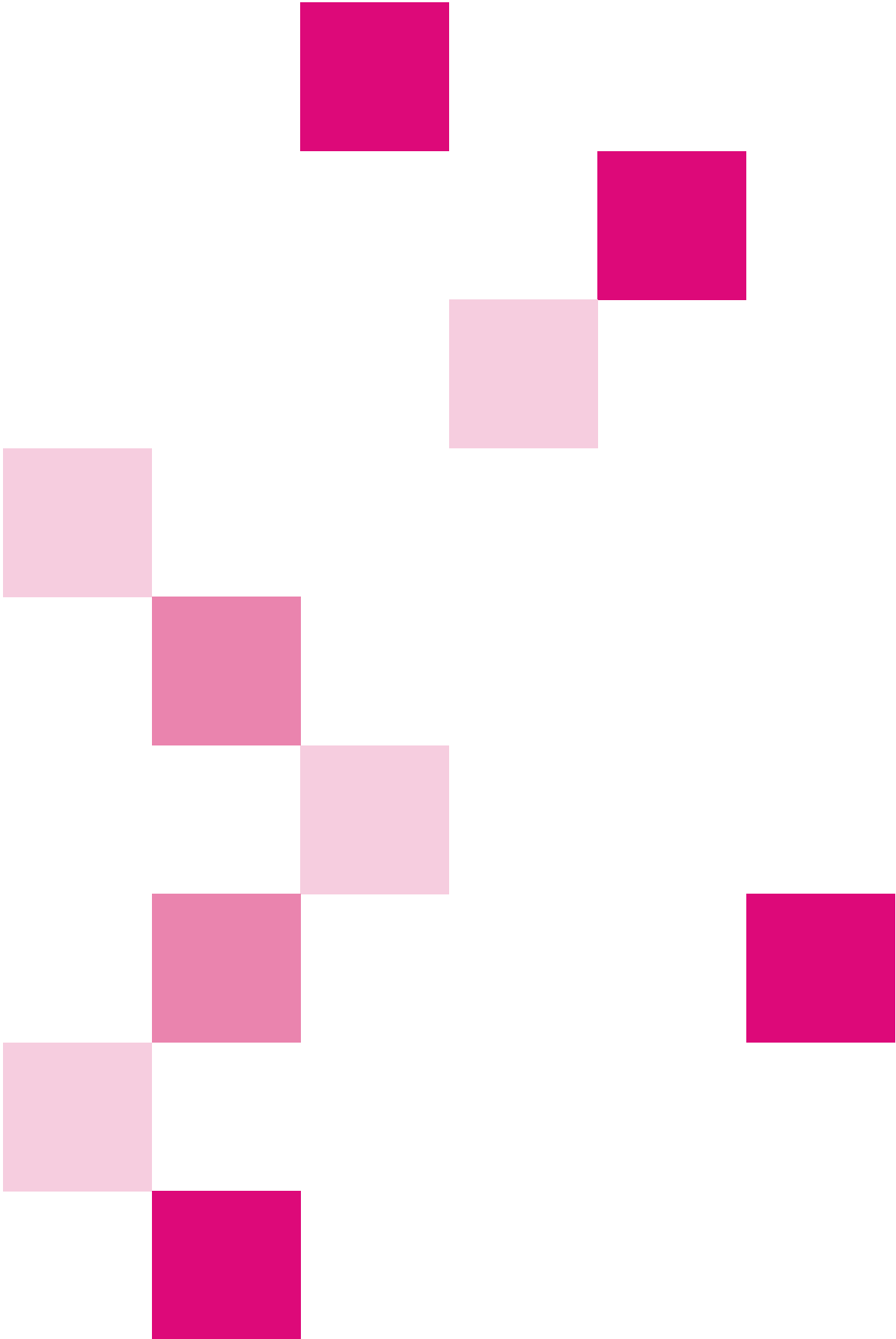


TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	iv
GLOSSAIRE DE TERMES	v
INTRODUCTION	vii
OUTILS	1
OUTIL 1: DIAGNOSTIC RAPIDE	4
OUTIL 2: ANALYSE DE LA SITUATION	6
OUTIL 3: LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES	9
OUTIL 4: ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	11
OUTIL 5: ANALYSE DES PROBLÈMES	15
OUTIL 6: ANALYSE DES RISQUES	21
OUTIL 7: THÉORIE DU CHANGEMENT	23
OUTIL 8: BANQUE D'INDICATEURS	25
OUTIL 9: LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET	29
OUTIL 10: LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET	31
OUTIL 11: LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DES PROJETS	33
ANNEXES	35
ANNEXE I: PRINCIPES DIRECTEURS	36
ANNEXE II: SOURCES DE DONNÉES	
ANNEXE III: BANQUE D'INDICATEURS	37
	39

ACRONYMES

CAD	Comité d'aide au développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DTM	Matrice de suivi des déplacements
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HBMM	Gestion de la santé, des frontières et de la mobilité
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre les drogues et le crime
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme de l'Organisation des Nations Unies sur le sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RRC	Réduction des risques de catastrophes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

GLOSSAIRE DES TERMES¹

Remarque sur la terminologie : dans cette Boîte à outils, le terme **migration** désigne tout déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel. La migration peut prendre de nombreuses formes, notamment l'immigration, l'émigration, le déplacement, etc.. Le terme **migrant** englobe, entre autres, les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière, les migrants internationaux et internes, et les personnes déplacées.

Il s'agit de la terminologie commune utilisée dans l'ensemble de cette Boîte à outils. Cependant, étant donné les spécificités des différents types de migration (tels que le déplacement) et des catégories de migrants (telles que les personnes déplacées), des références distinctes sont faites à ces termes dans certaines sections de la Boîte à outils, le cas échéant. Pour plus d'informations sur la terminologie spécifique à la migration utilisée, consultez le Glossaire des termes ci-dessous.

Déplacement : ce terme désigne le déplacement de personnes forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Déplacés internes : ce terme désigne des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et qui n'ont pas franchi une frontière d'État internationalement reconnue.

Déplacement transfrontalier : la circulation de personnes qui ont été contraintes ou obligées de quitter leur domicile ou leur lieu de résidence habituelle et de franchir les frontières internationales.

Diaspora : migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et leur passé migratoires. Ils entretiennent des liens avec leur pays d'origine, et entre eux, fondés sur un sens commun de l'histoire, de l'identité ou des expériences mutuelles dans le pays de destination.

Émigration : du point de vue du pays d'origine, ce terme désigne le fait de quitter son pays de nationalité ou de résidence habituelle pour un autre pays, de sorte que

le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

Gestion des frontières : la gestion des mesures relatives à la circulation autorisée des personnes (migration régulière) et des marchandises, tout en empêchant les mouvements non autorisés de personnes (migration irrégulière) et de marchandises, à la détection des responsables de la contrebande, de la traite et des crimes connexes et à l'identification des victimes de ces derniers ou de toute autre personne ayant besoin d'une assistance ou d'une protection (internationale) immédiate ou à long terme.

Groupe vulnérable : selon le contexte, ce terme désigne tout groupe ou secteur de la société (comme les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités ethniques ou religieuses, les migrants, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière, ou les personnes de sexe, d'orientation sexuelle et d'identité de genre différents [SSOGI]) qui risque davantage d'être soumis à des pratiques discriminatoires, à la violence, à un désavantage social ou à des difficultés économiques que d'autres groupes au sein de l'État. Ces groupes sont également plus à risque en période de conflit, de crise ou de catastrophe.

Immigration : du point de vue du pays de destination, ce terme désigne le fait de s'installer dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

1. Sauf indication contraire, les termes de ce glossaire sont une traduction non officielle du [Glossaire de l'OIM sur la migration](#) (2019).

Migrant : terme générique, non défini par le droit international, reflétant l'interprétation commune non spécialisée d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Ce terme englobe un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont le type de déplacement est défini par la loi comme les migrants en situation irrégulière, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international comme les étudiants internationaux.

Migrants en situation de vulnérabilité : les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

Migration : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel en traversant une frontière internationale ou au sein d'un État.

Migration de retour : dans un contexte migratoire international, ce terme désigne le déplacement des personnes qui retournent dans leur pays d'origine après s'être éloignées de leur lieu de résidence habituel et avoir franchi une frontière internationale. Dans un contexte migratoire interne, ce terme désigne en revanche le déplacement des personnes qui reviennent sur leur lieu de résidence habituel après en avoir été éloignées.

Migration environnementale : ce terme désigne le mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, principalement en raison de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent leur vie ou leurs conditions de vie de manière négative, sont forcés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

Migration irrégulière : le déplacement de personnes qui a lieu en violation des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination.

Migration interne : ce terme désigne le mouvement de personnes à l'intérieur d'un État impliquant l'établissement d'une nouvelle résidence temporaire ou permanente.

Pays de transit : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays par lequel une personne ou un groupe de personnes passent lors de tout parcours vers le pays de destination ou du pays de destination vers le pays d'origine ou le pays de résidence habituelle.

Réintégration : un processus permettant aux individus de rétablir les relations économiques, sociales et psychosociales nécessaires pour maintenir la vie, les moyens de subsistance et la dignité, et parvenir à l'inclusion dans la vie civique.

Trafic de migrants : le fait d'assurer, en vue d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée irrégulière d'une personne dans un État partie dont elle n'est ni ressortissante ni résidente permanente.

Traite des personnes : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le recours à la menace, à la force ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Transferts de fonds : transferts monétaires individuels, transfrontaliers ou à l'intérieur d'un même pays, effectués par les migrants à des personnes ou des communautés avec lesquelles ils entretiennent des liens.

Pour en savoir plus, consultez le [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019a\) \(en anglais\)](#).

INTRODUCTION

La *Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions de développement* fait partie d'une série d'outils élaborés dans le cadre du projet « Intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vient compléter les *Directives de base du MMICD sur l'intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement* et constitue l'une de ses Boîtes à outils pratiques² pour mettre en œuvre l'intégration des migrations.

Objectif : la Boîte à outils fournit des informations et des outils concis, opérationnels et simples d'utilisation pour aider les partenaires à comprendre comment la migration peut être prise en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de coopération au développement (les projets ou les programmes). Bien qu'il n'existe pas d'approche unique pour l'intégration de la migration dans les interventions de développement, les outils peuvent être adaptés à divers contextes afin de rendre la coopération au développement plus cohérente et efficace, et ce en exploitant le potentiel de développement de la migration tout en veillant à l'évaluation globale des défis ou des opportunités qui y sont liés.

Public visé : la Boîte à outils a été conçue pour être utilisée par les acteurs de la coopération internationale et du développement³ travaillant dans le secteur de la coopération internationale et du développement ou aux côtés des acteurs de ce secteur. Bien que le public ciblé soit les acteurs de la coopération internationale et du développement, elle peut également être utile pour d'autres partenaires qui sont engagés dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions.

Structure de la Boîte à outils : La Boîte à outils est composée d'un ensemble d'outils intuitifs pour aider les acteurs de la coopération internationale et du développement à intégrer la migration dans les interventions de développement, en se concentrant sur les différentes étapes du cycle d'intervention⁴. Pour un aperçu des liens entre la migration et le développement afin de fournir une compréhension générale des façons dont les deux interagissent, voir les *Directives sur l'intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement*. Il existe également une série d'Annexes, y compris une référence aux directives, aux sources de données et à une banque d'indicateurs pour les résultats attendus.

-
2. Cette Boîte à outils fait partie d'un ensemble de onze publications similaires qui complètent les Directives sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement. Voici d'autres Boîtes à outils : Boîte à outils pour l'intégration des migrations dans les interventions de développement ; Boîte à outils pour l'intégration des migrations dans la réponse socio-économique à la COVID-19 ; et Boîtes à outils pour l'intégration des migrations dans les interventions sectorielles sur i) santé, ii) environnement et changement climatique, iii) emploi, iv) gouvernance, v) développement du secteur privé et commerce, vi) développement rural, vii) sécurité, viii) développement urbain et ix) éducation.
 3. Plus précisément, les institutions et les délégations de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, les partenaires du développement, les autorités gouvernementales des pays partenaires et les autres donateurs, tels que les donateurs traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) et non traditionnels (secteur privé, fondations, etc.).
 4. Le cycle de projet de cette Boîte à outils s'inspire des étapes utilisées par la Commission européenne dans sa programmation de la coopération au développement.



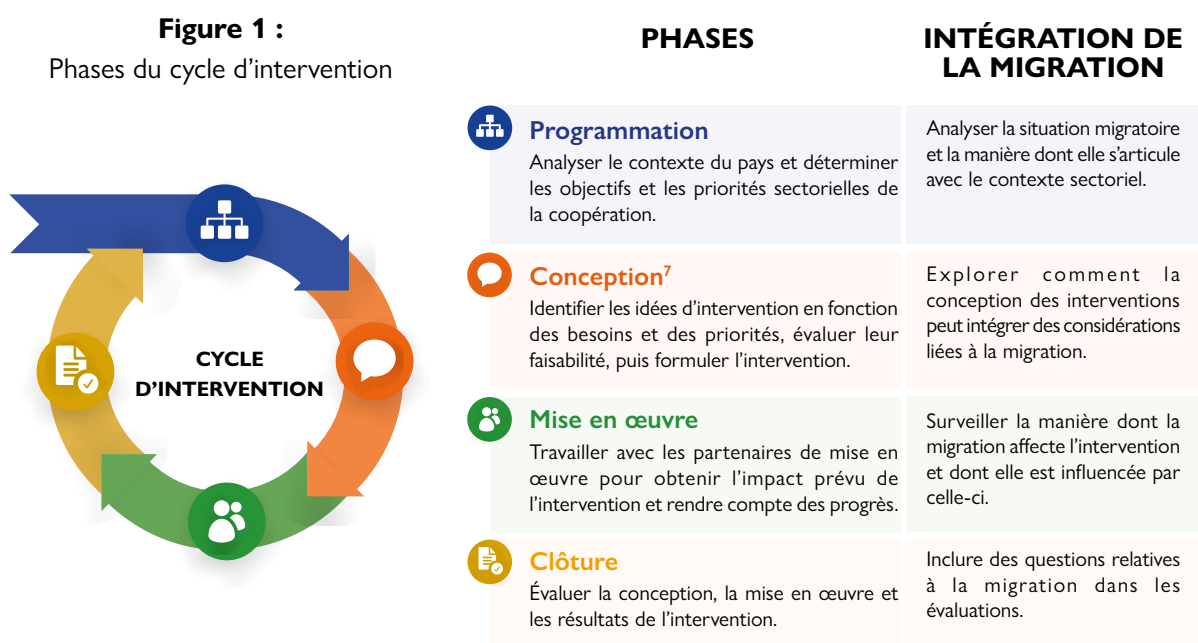
OUTILS

POURQUOI UTILISER CES OUTILS ?

Grâce aux outils proposés ici, les acteurs de la coopération internationale et du développement peuvent opérer une approche d'intégration de la migration. Il s'agit de comprendre comment la migration sous toutes ses formes⁵ peut être intégrée dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation d'une intervention de développement, tout en étudiant les obstacles ou les situations spécifiques auxquels certaines catégories de migrants (telles que les personnes déplacées, les migrants en situation irrégulière, les migrants internationaux, etc..) peuvent être confrontés. L'intégration de la migration dans les interventions de développement favorise non seulement l'inclusion des migrants, mais améliore également les interventions de coopération au développement en les rendant plus cohérentes et efficaces.

QUAND ET COMMENT UTILISER CES OUTILS ?

Les outils sont destinés à être utilisés lors des différentes phases du cycle d'intervention⁶. Ils comprennent des questions d'orientation, des listes de contrôle et des exemples de projets d'interventions pour aider les utilisateurs à explorer les concepts et les liens avec la migration. Les outils sont conçus pour être adaptés et utilisés indépendamment de la région, du pays ou d'autres facteurs contextuels. Ils ne sont pas destinés à être prescriptifs, mais plutôt à guider ou à inspirer l'intégration de la migration tout au long du cycle d'intervention :



5. Pour plus d'informations, consultez le [Glossaire des termes](#).

6. Les phases du cycle d'intervention ci-dessus sont celles utilisées par la Commission européenne dans ses travaux de coopération internationale et de développement. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent pour décrire les phases du cycle de projet ou de planification. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences suivent une approche similaire de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de leurs interventions de coopération au développement. L'approche de cette Boîte à outils devrait donc toujours être applicable.

7. Selon les directives de la DG INTPA, les phases d'identification (conception précoce) et de formulation (conception finale) pourraient être fusionnées en une seule phase de conception, considérant de manière pragmatique qu'une intervention pourrait ne pas être totalement identifiée tant qu'elle n'a pas été formulée.

Figure 2 :
Répartition des outils

Outil 1 : Diagnostic rapide

Fournit un point d'entrée pour l'intégration de la migration.



Outil 2 : Analyse de la situation

Regroupe des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et développement dans un contexte donné.



Outil 3 : Liste de contrôle des politiques

Explore l'environnement de la politique en lien avec la migration et le développement dans un contexte donné.



Outil 4 : Analyse des parties prenantes

Identifie les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires (directs et indirects) de l'intervention.



Outil 5 : Analyse des problèmes

Examine les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, et planifie des interventions potentielles pour y remédier.



Outil 6 : Analyse des risques

Met en évidence les risques liés à la migration pour les interventions, ainsi que les mesures visant à les atténuer.



Outil 7 : Théorie du changement

Aide à formuler la logique des résultats d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre les facteurs liés à la migration identifiés et qu'elle y réponde.



Outil 8 : Banque d'indicateurs

Fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés sur les Objectifs de développement durable [ODD]) qui peuvent être intégrés, ou adaptés, à une intervention.



Outil 9 : Liste de contrôle de la conception du projet

Offre un outil de référence rapide pour s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception des projets.



Outil 10 : Liste de contrôle pour le suivi du projet

Fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet.



Outil 11 : Liste de contrôle pour l'évaluation des projets

Offre un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans une intervention.



OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE

Pourquoi utiliser cet outil ?

Le Diagnostic rapide est conçu comme un « point de départ » pour intégrer la migration dans une intervention de développement. Il peut aider à identifier les domaines où la migration pourrait être intégrée dans le Document de programmation ou dans le Document d'action⁸ et constitue une base pour explorer plus en détail les outils complémentaires.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil devrait être le premier point de référence pour l'intégration de la migration dans une intervention. Cependant, il peut être utilisé lors de n'importe quelle phase du cycle, et même à chacune d'elles.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut réfléchir aux questions pour explorer les différents domaines (par exemple, la justification, les parties prenantes, les résultats) d'un Document de programmation ou d'un Document d'action où la migration pourrait être (ou a été) intégrée. Les Principes directeurs de l'Annexe I doivent également être pris en compte lors de l'utilisation de cet outil. En fonction des besoins, il est possible de consulter d'autres outils pour mieux comprendre et traiter les domaines nécessitant une attention particulière.

Domaines	Questions
Analyse et justification	Une analyse a-t-elle été menée sur la situation liée à la migration et sur les liens entre migration et développement (par exemple, migration de main-d'œuvre, engagement de la diaspora, déplacement) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse de la situation.</i>
Parties prenantes et participation	Les groupes et associations liés à la migration ou le service compétent en matière de migration sont-ils impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse des parties prenantes.</i>
Dialogue politique	La situation spécifique des migrants et des communautés touchées par la migration a-t-elle été évoquée lors des discussions avec les autorités publiques ? Y a-t-il une volonté politique de s'occuper de ce problème ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Liste de contrôle des politiques.</i>
Cadre des résultats	Les résultats, les produits et les activités sont-ils conçus pour répondre aux différents besoins et priorités des migrants et des communautés ? Favorisent-ils la cohésion sociale ? Y a-t-il un objectif ou un résultat spécifique lié à la migration soutenu par au moins un indicateur et pour lequel des preuves sont (ou seront) disponibles ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Théorie du changement.</i>

8. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

Données et statistiques	Les données et les indicateurs de l'intervention ont-ils été répartis selon le statut migratoire, le cas échéant ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Banque d'indicateurs.</i>
Budget	Des ressources financières adéquates ont-elles été allouées à des actions efficaces d'intégration (en pourcentage du budget total) ?
Principes directeurs	Les principes directeurs ont-ils été pris en compte et transposés de manière adéquate dans l'intervention (par exemple : approche fondée sur les droits, approche sexospécifique, approche pansociétale, ne pas nuire) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'Annexe I : Principes directeurs.</i>



En fonction du contexte, prenez note des domaines dans lesquels la migration pourrait être intégrée.

OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse de la situation peut être utilisée pour aider à regrouper des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et développement dans le pays ou la région à l'étude.


Quand utiliser cet outil ?

L'outil peut être utilisé au début de la phase de programmation ou dans le cadre de l'analyse du contexte lors de la phase de conception⁹.










Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'en servir comme d'une analyse de situation autonome ou en complément d'une analyse traditionnelle pour les interventions de développement, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des dimensions migratoires. Les questions sont organisées par différents types de migration (voir le [Glossaire des termes](#) pour les définitions connexes). Les sources de données fournies ci-dessous dans l'[Annexe II](#) peuvent être consultées pour répondre aux questions.

Type de migration ¹⁰	Questions
Immigration	<ol style="list-style-type: none">1. Y a-t-il un nombre élevé de personnes qui migrent vers le pays ? Où se rendent-ils ?2. Dans quelle mesure la taille de la population migrante est-elle proportionnelle à celle de l'ensemble de la population ?3. Quel est l'impact de l'immigration sur les migrants et sur les pays de destination ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 40px; width: 100%;"></div>

9. Au cours de la phase de conception, les analyses du contexte, des politiques et des parties prenantes ne sont pas effectuées de manière séquentielle : il s'agit de processus itératifs qui s'alimentent mutuellement.
10. Reportez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir des définitions des types de migration.

Type de migration ¹⁰	Questions
Émigration, diaspora, transferts de fonds	<ol style="list-style-type: none"> 1. Est-ce que les gens émigrent ? Pourquoi partent-ils et où vont-ils ? 2. Certains secteurs (par exemple, la santé) sont-ils particulièrement touchés par les migrations sortantes ? 3. Quel est la situation de la diaspora ? Est-elle engagée dans le développement ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
Migration rurale-rurale/ rurale-urbaine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il des mouvements importants de personnes entre les zones rurales ou qui s'éloignent de celles-ci ? Pourquoi ? 2. Que fait-on dans les régions rurales et urbaines pour répondre à ces changements, les atténuer ou s'y adapter au besoin ? Ce qui est fait est-il suffisant ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
Migration de main-d'œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des voies importantes de migration de main-d'œuvre sont-elles en place ? Sont-elles sûres et régulières ? 2. Est-ce qu'un nombre important de travailleurs se déplacent pour trouver un emploi ? Leurs familles et leurs communautés sont-elles touchées et si oui, comment ? 3. Dans quelle mesure le pays ou la région dépend-il des travailleurs migrants ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
Migration de retour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il des gens qui retournent au pays ? Où vont-ils ? 2. Quelles compétences les migrants de retour ramènent-ils ? Sont-elles utilisées ? 3. Y a-t-il des obstacles à leur réintégration ? Si oui, quels sont-ils ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration ¹⁰	Questions
Migration environnementale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le changement climatique a-t-il un impact sur la migration (y compris le déplacement) dans le pays ou la région ? 2. Que fait-on pour soutenir ceux qui se déplacent en raison de changements environnementaux ou climatiques (par ex : sécheresse) ? De quelle manière ces mouvements sont-ils gérés pour soutenir l'adaptation et le renforcement de la résilience ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
Déplacement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il des situations de déplacement important dans le pays ou dans les pays voisins ? Les personnes sont-elles déplacées à l'intérieur du pays ou au-delà des frontières ? 2. Y a-t-il des personnes déplacées qui quittent le pays ou qui y rentrent ? Pourquoi ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>
Migrants en situation de vulnérabilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les migrants, en particulier les femmes, les enfants et les migrants en situation irrégulière, sont-ils vulnérables à différentes formes d'exploitation ? 2. Quel est le statut des pays dans le rapport mondial sur la traite des êtres humains ? Comment le pays est-il décrit ? Y a-t-il des liens avec des secteurs clés, par exemple l'agriculture ? 3. Les migrants ont-ils accès à un avocat et à un recours en cas de violation de leurs droits ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>

OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle des politiques permet d'explorer l'environnement de gouvernance en relation avec la migration et le développement dans un pays ou une région donnés. Elle peut permettre de comprendre le paysage politique qui pourrait se refléter dans le Document de programmation ou le Document d'action¹¹, ou peut influencer la mise en œuvre et l'impact d'une intervention.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé dans la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et l'Analyse des parties prenantes (Outil 4).




Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut parcourir la liste de contrôle pour identifier les lois et politiques pertinentes, déterminer si elles répondent aux besoins des migrants et des communautés, et comprendre où sont les lacunes qui peuvent nécessiter une attention plus approfondie dans la phase de conception. Les principaux cadres politiques à garder à l'esprit sont référencés dans les *Directives sur l'intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement*.

Questions	Oui	Non
1. Existe-t-il une politique nationale exhaustive en matière de migration ? Dans l'affirmative, tient-elle compte des considérations de genre et d'âge ?		
2. Les autorités coopèrent-elles sur les questions liées à la migration avec d'autres États et des acteurs non gouvernementaux ?		
3. Existe-t-il une coopération régionale liée à la migration ?		
4. La migration est-elle intégrée dans les stratégies régionales, nationales et infranationales de développement et de réduction de la pauvreté ?		
5. La législation nationale est-elle cohérente avec les normes internationales (par exemple, le non-refoulement) ?		
6. Des politiques ont-elles été élaborées pour promouvoir les droits et l'autonomisation des migrants de tous les genres, âges, nationalités et statuts migratoires ?		
7. Les migrants ont-ils droit au regroupement familial, au travail ou à l'accès à la résidence et à la citoyenneté ?		

11. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

Questions	Oui	Non
8. Des politiques sont-elles en place pour faciliter l'engagement des diasporas et optimiser l'utilisation des transferts de fonds des migrants et des autres contributions ?		
9. Les plans régionaux, nationaux et infranationaux de préparation et de réponse aux crises intègrent-ils les dimensions migratoires des crises ?		
10. Le budget national alloue-t-il des fonds pour intégrer la migration dans la coopération au développement ?		
 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <div style="border: 1px solid #ccc; height: 40px; width: 100%;"></div>		

OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des parties prenantes peut être utilisée pour identifier les parties prenantes à consulter lors de la programmation, ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires pertinents (directs et indirects) pour une intervention. Cet outil permet d'établir les expériences, le rôle et les besoins potentiels des différentes parties prenantes dans un pays ou une région donnés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est à utiliser pendant la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et la Liste de contrôle des politiques (Outil 3).



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut passer en revue les questions de cet outil pour étudier les différents groupes de parties prenantes qui pourraient être engagés ainsi que la manière de les engager. Les questions sont organisées par groupe de parties prenantes et constituent un point de départ pour recueillir des informations sur la possibilité pour les parties prenantes :

- de fournir des informations contextuelles pour guider la programmation sur la base de leur **expérience** (c'est-à-dire les parties prenantes à consulter pendant la programmation ou la conception) ;
- d'être des partenaires ou des exécutants potentiels qui peuvent soutenir la réalisation des résultats de l'intervention en fonction de leur **rôle** (c'est-à-dire les parties prenantes qui pourraient être des partenaires de mise en œuvre), ou ;
- d'être des bénéficiaires (directs ou indirects) de l'intervention en fonction de leurs **besoins**.

Les utilisateurs sont encouragés à examiner les questions de chaque colonne de l'Analyse des parties prenantes pour identifier les domaines pertinents, puis à utiliser les cases à cocher pour indiquer les parties prenantes les plus pertinentes dans chaque catégorie. Avant d'utiliser l'outil, il est recommandé d'identifier les parties prenantes principales présentes dans votre pays ou région. Les principales parties prenantes potentielles sont mentionnées dans le tableau situé en dessous de l'outil.

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Migrants (de tous genres et âges, y compris la diaspora, les personnes déplacées, les migrants en situation de vulnérabilité ou les migrants de retour)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les migrants de genres et d'âges différents sont-ils affectés par la migration ? 2. Comment les personnes déplacées de genres et d'âges différents sont-elles affectées par le déplacement ? 3. Les besoins et les expériences des différentes catégories de migrants, en particulier des migrants en situation de vulnérabilité, des femmes et des enfants, diffèrent-ils ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des groupes de migrants ou des associations de diaspora ont-ils été impliqués ? 2. Est-il possible d'impliquer des migrants de différents genres et âges en tant qu'acteurs du développement ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'accès des migrants aux services est-il limité ? Est-ce que différents genres et groupes d'âge rencontrent des restrictions différentes ? 2. Les besoins et les expériences des migrants sont-ils pris en compte pour améliorer l'accès aux opportunités de développement ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Communautés touchées par la migration	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure la migration a-t-elle un impact sur les moyens de subsistance ou l'économie ? 2. Comment sont perçus les migrants par la communauté ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel rôle les communautés jouent-elles dans l'intégration des migrants ? 2. Les communautés soutiennent-elles l'insertion des migrants dans les initiatives de développement ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les obstacles au développement qui doivent être surmontés dans la communauté ? 2. Les interventions potentielles doivent-elles adopter une approche communautaire ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Les gouvernements nationaux (y compris les institutions chargées de la gouvernance des migrations, de la planification du développement, des politiques sectorielles et du dialogue national-local)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont la compréhension et les politiques des parties prenantes des gouvernements nationaux en matière de migration ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les différents ministères collaborent-ils pour intégrer la migration dans leur travail ? Lesquels sont-ils ? 2. Les pouvoirs publics canalisent-ils les ressources nécessaires pour améliorer la cohérence ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les plans, politiques et programmes de développement au niveau national prennent-ils en compte la migration ou les migrants ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Gouvernements infranationaux (y compris les états, les autorités régionales, les municipalités, les autorités municipales, les conseils régionaux)	1. Comment les parties prenantes des gouvernements locaux comprennent-elles la migration et quelles sont leurs politiques en la matière ?	1. Quel est le rôle des entités gouvernementales locales dans la prise de décisions relatives à la migration et au développement ? 2. Quels dirigeants locaux (informels ou formels) jouent un rôle particulièrement important dans l'intégration des migrants et dans l'accueil des personnes déplacées ?	1. Les plans, politiques et programmes de développement au niveau local prennent-ils en compte la migration ou les migrants ? 2. Les dirigeants locaux (informels ou formels) ont-ils besoin de soutien pour améliorer la cohésion sociale et lutter contre la discrimination ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Société civile (y compris les institutions universitaires, les établissements de formation, les ONG, les organisations professionnelles, les médias et les chefs religieux et traditionnels)	1. Les parties prenantes des médias influencent-elles la manière dont la migration est perçue par le public ?	1. Y a-t-il une forte représentation des migrants dans la société civile, y compris des personnes déplacées ?	1. Les parties prenantes disposent-elles des capacités et des ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir l'insertion des migrants ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Secteur privé (y compris les associations industrielles et patronales)	1. De nombreux migrants travaillent-ils dans le secteur privé et y contribuent-ils ?	1. Cela intéresserait-il le secteur privé de soutenir ou de mettre en œuvre des programmes de migration et de développement ?	1. Les employeurs ont-ils des approches ou des stratégies pour offrir des opportunités professionnelles aux travailleurs migrants sur le lieu de travail (y compris le perfectionnement des compétences) ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Organisations internationales	1. Comment les organisations internationales partagent-elles les données, expériences et autres ressources liées à la migration pour les programmes de migration et de développement ?	1. Les organisations internationales, en particulier l'OIM et d'autres organisations actives dans le domaine de la migration, ont-elles des bureaux dans les pays partenaires et sont-elles engagées en tant que partenaires techniques ou agences de mise en œuvre ?	1. Les mécanismes soutenus par les organisations internationales sont-ils mis à contribution pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration et le développement ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Autres agences de coopération au développement	1. Les agences de coopération au développement ont-elles des interventions passées, en cours ou à venir intéressantes concernant la migration et le développement ?	1. Existe-t-il un mécanisme de coordination actif sur la migration et le développement ?	1. Les agences de coopération au développement ont-elles besoin d'un soutien ou d'un renforcement de leurs capacités en ce qui concerne les liens entre la migration et le développement, et la manière d'en tenir compte dans les interventions envers le développement ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Référence rapide aux parties prenantes potentielles		Cochez si pertinent
Partenaire(s) clé(s) des Nations Unies	FAO, OIT, OIM, ONU-Femmes, ONUSIDA, CNUCED, PNUD, PNUE, UNESCO, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUDC, OMS.	
Principaux partenaires gouvernementaux	Unité de travail de la communauté économique régionale	
	Entité responsable de l'intérieur/des affaires intérieures	
	Entité responsable du travail/de l'emploi et des services sociaux	
	Entité responsable de l'éducation	
	Entité responsable de la santé	
	Entité responsable du genre et de la jeunesse	
Autres partenaires potentiels	Milieu universitaire	
	Prestataires de services de protection sociale	
	Associations de migrants	
	Associations de travailleurs migrants	
	Associations de la diaspora	
	Syndicats	
	Employeurs	

OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des problèmes est utile pour explorer les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, qui peuvent avoir été identifiés pendant la phase de programmation et pour élaborer des interventions potentielles de développement destinées y répondre.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception du cycle.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut consulter les exemples fournis de problèmes potentiels liés à la migration et au développement. En fonction des problèmes les plus pertinents pour le contexte donné, l'utilisateur peut alors consulter la liste des interventions possibles (c'est-à-dire les domaines prioritaires de soutien) pour répondre au(x) problème(s) qui ont été identifié(s). Lors de l'analyse des problèmes, il est important de prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontés les différents groupes socio-économiques, y compris les différences de genre et d'âge, ainsi que les besoins des personnes handicapées et des migrants en situation de vulnérabilité.

Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
Manque de collecte de données et d'utilisation des données sur la migration pour soutenir les politiques et les programmes fondés sur des données probantes.	<ol style="list-style-type: none">1. Collecter et analyser les données relatives à la migration pour soutenir le renforcement des capacités des institutions des pays partenaires. Cela inclut des données sur le déplacement, telles que la Matrice de suivi des déplacements (DTM).2. Inclure des questions liées à la situation migratoire dans le recensement et autres enquêtes démographiques pertinentes.3. Collaborer et travailler avec des établissements de recherche, des universités et d'autres parties prenantes pour soutenir la collecte de données et en déterminer les méthodes les plus efficaces.4. Diffuser des données précises sur la migration et améliorer les communications afin de contrer les fausses idées populaires et la désinformation au sujet de la migration.5. Travailler avec toutes les autorités pour s'assurer que les migrants sont inclus dans les systèmes nationaux d'enregistrement et de l'état civil.


Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<p>Efficacité, cohérence et application limitées de la législation, ce qui peut porter atteinte aux droits et à la protection des migrants.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les forces et les faiblesses du cadre juridique pour comprendre l'étendue des droits et des protections juridiques accordés aux migrants à tous les niveaux de gouvernance. Identifier les domaines de réforme législative et les solutions durables. 2. Promouvoir la compatibilité des cadres juridiques nationaux avec les droits internationaux de l'homme, des réfugiés et le droit humanitaire et ses normes associées. 3. Soutenir les processus visant à permettre et à autonomiser les migrants de tous les genres, en particulier les femmes, afin qu'ils puissent participer aux processus politiques et législatifs. 4. Promouvoir l'inclusion des droits des migrants et des réfugiés dans les opérations des Commissions nationales des droits de l'homme et dans les Examens périodiques universels.
<p>Coordination limitée entre les domaines de politiques ayant une incidence sur la migration ou qui sont impactés par elle.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la mise en place de structures de coordination multisectorielle aux niveaux national et local. 2. Créer ou mettre en œuvre des mécanismes ou des plate-formes de dialogue sur la migration et le développement durable. 3. Promouvoir la cohérence et la coopération entre les ministères ou les administrations concernés dont les responsabilités impactent les migrants ou leur sont associées.
<p>Systèmes de gestion des migrations trop centralisés.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler avec les autorités municipales, provinciales et locales pour renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des politiques migratoires. 2. Faciliter la cohérence des approches de gestion des migrations entre les différents niveaux de gouvernement.
<p>Les migrants, y compris les personnes déplacées, se heurtent à des obstacles à l'insertion ainsi qu'à des difficultés pour faire valoir leurs droits.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler en étroite collaboration avec la société civile pour promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique des migrants, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur statut économique ou autre. 2. Promouvoir une planification du développement inclusive, durable et fondée sur des données prouvées pour faciliter la cohésion sociale. 3. Lutter contre la xénophobie grâce à une communication fondée sur des données prouvées (utilisation des méthodes de communication pour le changement) et à des projets favorisant la cohésion sociale. 4. Promouvoir la ratification ou l'adhésion à toutes les principales conventions relatives aux droits de l'homme et aux autres accords internationaux relatifs à la migration et au déplacement.

Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<p>Difficultés d'accès aux services de base, tels que la santé, l'éducation et la protection sociale des migrants.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir un accès équitable à des soins de santé de qualité et un accès non discriminatoire à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour les migrants de tous les genres et de tous les groupes d'âge. 2. Former les fournisseurs de services de santé, d'éducation et autres pour qu'ils fournissent des services adaptés à la culture et à la langue, le cas échéant. 3. Renforcer les capacités des fonctionnaires concernés à intégrer efficacement les migrants, y compris les personnes déplacées, dans les systèmes éducatifs nationaux. 4. Renforcer la planification décentralisée du développement en améliorant la coordination entre et parmi les prestataires de services. 5. Fournir aux migrants des ressources et un savoir-faire afin qu'ils puissent accéder plus facilement aux services. 6. Mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale adaptés et transférables au niveau national pour tous, y compris les migrants. 7. Soutenir les programmes visant à établir des « sanctuaires » ou « zones sûres » où les sans-papiers de tous les genres peuvent obtenir des soins de santé, une éducation pour leurs enfants, un soutien juridique et d'autres types d'aide.
<p>Une concurrence accrue pour les ressources ou les services peut entraîner des tensions entre les migrants et les autres membres de la communauté.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les programmes de développement communautaire mis en œuvre grâce à des méthodes d'implication de l'ensemble de la société dont le but est de renforcer la cohésion sociale. 2. Travailler avec les parties prenantes locales pour faciliter l'intégration des migrants de tous les genres et de tous les groupes d'âge dans les pays de destination. 3. Promouvoir les opportunités et les espaces d'échanges interculturels.
<p>Les migrants ne sont pas inclus dans les plans, simulations et exercices nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir aux migrants les informations, les compétences et les ressources nécessaires pour participer aux processus pertinents. 2. Fournir aux gouvernements et aux autres acteurs concernés les données et les outils nécessaires pour inclure les migrants, la diaspora et les communautés dans les plans, simulations et exercices de réduction des risques de catastrophes.

Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
Recrutement contraire à l'éthique ou exploitation des travailleurs migrants au travail.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appliquer la législation et les cadres politiques qui garantissent des conditions de travail décentes aux travailleurs migrants et promeuvent l'égalité de traitement. 2. Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention (C181) sur les agences d'emploi privées de l'OIT. 3. Soutenir les programmes qui réglementent et surveillent les agences d'emploi privées pour s'assurer qu'elles adhèrent à des pratiques de recrutement éthiques. 4. Renforcer les capacités des inspecteurs du travail à surveiller la façon dont les travailleurs migrants sont traités sur leur lieu de travail et à veiller au respect de la législation associée. 5. Fournir aux migrants des informations sur la législation du travail, leurs droits et la manière de les exercer. 6. Aider à la création de mécanismes de plainte, avec l'aide de l'Inspection du travail et de la société civile, afin de fournir aux travailleurs migrants de tous les genres et de tous les groupes d'âge des canaux sûrs et efficaces de signalement des violations des droits du travail.
La perte de ressortissants qualifiés et talentueux a une incidence négative sur le marché du travail.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Effectuer des analyses du marché du travail pour identifier l'impact de l'émigration sur le pays d'origine et déterminer les compétences nécessaires. 2. Appliquer des cadres bilatéraux pour les parcours de migration de main-d'œuvre, y compris des partenariats pour la mobilité des compétences. 3. Soutenir les initiatives qui facilitent le transfert de compétences des migrants et de la diaspora pour contribuer à leur pays d'origine, temporairement ou définitivement. 4. Dans le cas du secteur de la santé, promouvoir le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé¹².
Les conjoints et les enfants de migrants peuvent être affectés négativement par l'absence des membres de la famille ayant migré.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler avec les gouvernements partenaires et le secteur privé pour canaliser plus efficacement les transferts de fonds des zones urbaines vers les zones rurales. 2. Améliorer les programmes d'aide sociale pour les familles qui restent sur place. 3. Mettre en œuvre des initiatives de développement communautaire pour renforcer la résilience dans les pays d'origine.

12. Pour des informations plus approfondies à ce sujet, veuillez consulter la Boîte à outils Santé.

Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<p>Les migrants peuvent être confrontés au chômage ou au sous-emploi.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir le changement de politique pour faciliter la reconnaissance des qualifications des travailleurs migrants, en particulier dans les secteurs manquant de compétences (par exemple, le travail dans le domaine de la santé et des soins, l'ingénierie, l'enseignement). 2. Recueillir des informations sur les profils professionnels, le chômage ou le sous-emploi des migrants afin d'aider à identifier puis à éliminer les obstacles à leur participation au marché du travail. 3. Collaborer avec les autorités de délivrance de permis de travail afin de rationaliser les règles et les processus de délivrance des permis de travail et soutenir les mesures de régularisation de la situation des travailleurs qui travaillent de façon irrégulière. 4. Offrir des services de conseil, des programmes de formation et d'entrepreneuriat ou l'accès à des ressources de production ainsi qu'au crédit et au financement pour permettre aux migrants de fonder une entreprise.
<p>Les impacts liés à l'environnement et au changement climatique combinés à d'autres facteurs peuvent influencer la migration, y compris le déplacement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aider les pays partenaires à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation qui comprennent des dispositions visant à soutenir les migrants, à prévenir les déplacements et à y répondre, et à garantir que la réinstallation soit bien planifiée, axée sur la protection et qu'elle se fasse de manière participative, conformément à l'Accord de Paris. 2. Identifier les communautés vulnérables aux déplacements dus aux catastrophes et appliquer des mesures de renforcement de la résilience. 3. Coopérer avec les communautés qui font face à des situations similaires de risque à cause du changement climatique, pour partager l'expertise et les ressources afin d'améliorer les stratégies d'adaptation. 4. Fournir une assistance et une protection aux personnes déplacées par des catastrophes résultant de risques naturels ou d'autres impacts du changement climatique afin de rechercher des solutions durables. 5. Aider à faciliter les programmes de migration régulière ou circulaire en provenance de pays ou de communautés confrontés aux conséquences du changement climatique.
<p>Il existe un décalage entre les approches de gestion des frontières et les engagements liés au développement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités de l'immigration et de la gestion des frontières à prévenir et traiter le trafic des migrants et la traite des personnes d'une manière qui prend en compte la protection. 2. Aider les gouvernements à mettre en place le cadre de la Gestion de la Santé, des Frontières et de la Mobilité (HBMM) (en anglais). 3. Faciliter les unions douanières et les autres accords qui favorisent le commerce intrarégional, y compris les dispositions qui facilitent la protection des commerçants transfrontaliers.

Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
<p>Les envois de fonds ne sont pas utilisés pour améliorer les résultats en matière de développement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les gouvernements nationaux et locaux à établir des liens avec la diaspora, y compris par le biais de sa cartographie et de l'élaboration ou du renforcement des politiques et des stratégies d'implication de la diaspora. 2. Aider les pays partenaires à : <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une surveillance accrue des flux de transferts de fonds ; • Promouvoir le maintien des transferts de fonds et l'accès à ces derniers, y compris au moyen de solutions numériques ; • Réduire les coûts des transferts de fonds ; • Faciliter l'accès aux transferts de fonds ; et • Canaliser les transferts de fonds pour contribuer à la résilience des communautés. 3. Soutenir les parcours de transfert de compétences en personne et virtuels pour permettre à la diaspora de contribuer aux résultats du développement. 4. Apporter un soutien en littérature financière aux membres de la famille de la diaspora pour les aider à gérer les investissements productifs provenant des envois de fonds.
<p> Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>	

OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des risques est utile pour identifier les risques¹³ pour les interventions de développement ayant une dimension migratoire (c'est-à-dire les risques pour la réalisation des objectifs de l'intervention), ainsi que les mesures visant à atténuer ces risques. L'identification des risques pendant la phase de conception permet de s'assurer que des mesures sont instaurées pendant la mise en œuvre pour remédier à ces risques.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut examiner les exemples de risques possibles liés à la migration pour une intervention et les conséquences possibles de ceux-ci. Les risques doivent être contextualisés en fonction du pays ou de la région concernés et des dynamiques en jeu. En fonction du contexte, les utilisateurs peuvent déterminer s'il s'agit d'un risque élevé, moyen ou faible. Une fois les risques identifiés, cet outil fournit des exemples de mesures qui peuvent être intégrées dans les programmes pour traiter les facteurs de risque.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H).			
	B	M	H	
Les migrants ne peuvent pas bénéficier de l'intervention.				<p>Encourager le partenaire à examiner les obstacles juridiques, économiques ou sociaux qui contribuent à l'exclusion des migrants de tous les groupes de genre dans les interventions de développement.</p> <p>Prendre des mesures pour s'assurer que les migrants sont inclus dans les activités du projet. Cela peut être plus spécifique aux catégories de migrants ciblées, telles que les personnes déplacées.</p> <p>Promouvoir l'inclusion des parties prenantes de la migration dans les activités liées au projet. Cela peut concerner des organisations de la société civile, des associations de migrants ou des communautés touchées par la migration par exemple.</p>

13. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, politiques, sociaux, environnementaux, climatiques ou de sécurité.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	Bas (B), Moyen (M), Haut (H).			
	B	M	H	
Opposition à l'inclusion des migrants en tant que bénéficiaires.				<p>Informar les parties prenantes de l'importance et des avantages, ainsi que des obligations internationales associées, de l'inclusion des migrants dans les interventions de développement.</p> <p>Continuer à plaider pour l'inclusion des migrants dans le dialogue avec les parties prenantes, par le biais d'une sensibilisation et d'un dialogue multipartite inclusif pour les migrants.</p>
Besoins des différents migrants non pris en compte dans la conception de l'intervention.				<p>Adapter le système de suivi pour tenir compte des besoins des différentes catégories de migrants, telles que les personnes déplacées, les migrants de retour, etc., par exemple en répartissant les données.</p> <p>Promouvoir l'inclusion des migrants et des parties prenantes de la migration dans le pilotage du projet/programme pour s'assurer que leurs expériences et leurs besoins sont pris en compte.</p>
Les activités d'intervention ont un impact négatif sur les migrants, augmentant leur vulnérabilité.				<p>Évaluer les façons dont l'intervention pourrait avoir un impact négatif sur les migrants et envisager un soutien distinct et ciblé qui profite aux migrants.</p>
Les schémas migratoires changent à la suite de politiques, de conflits ou de catastrophes découlant de risques naturels.				<p>Discuter de l'adaptation de l'intervention pour faire face aux vulnérabilités et aux défis découlant des nouveaux modèles de migration.</p> <p>Travailler avec des collègues pour soutenir la prestation de services dans les secteurs clés le long des nouvelles routes et dans les communautés touchées.</p>

OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Théorie du changement aide à formuler la logique d'une intervention de développement. Elle fournit des résultats standards qui peuvent aider à garantir que l'intervention intègre et répond aux facteurs liés à la migration identifiés. Les résultats de l'outil sont tous conformes et contribuent à la réalisation des ODD.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé principalement dans la phase de conception, lorsque la logique globale d'une intervention est élaborée. La logique de l'intervention s'appuiera sur l'analyse réalisée lors de la phase de programmation ainsi que sur l'Analyse des problèmes (Outil 5).



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique de résultats (à différents niveaux) de l'outil en fonction du domaine d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention. De nombreux résultats font référence aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés¹⁴ afin de laisser à l'utilisateur la possibilité de choisir le terme ou la partie prenante qu'il souhaite cibler. La formulation des résultats peut être adaptée ou extraite de l'outil pour s'aligner sur les besoins spécifiques du pays ou de la région. Les encadrés sous chaque résultat peuvent être utilisés pour noter quels résultats sont pertinents et comment ils pourraient être adaptés à la logique de l'intervention. Pour voir où les résultats s'alignent sur les cibles des ODD, voir les notes de bas de page pertinentes dans la Banque d'indicateurs (Outil 8).

14. Les communautés mentionnées dans cet outil peuvent être la communauté d'origine, de destination, de transit ou de retour, selon le pays ou la région en question.



CHANGEMENT DANS LA QUALITÉ DE VIE

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

D'ici 2030, les migrants, les personnes déplacées ou les communautés seront résilients dans un contexte de chocs, de catastrophes et de crises.

D'ici 2030, les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficieront d'un bien-être et d'une qualité de vie améliorés.

D'ici 2030, les migrants, les personnes déplacées ou les communautés jouiront de moyens de subsistance sûrs, durables et résilients.

D'ici 2030, les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficieront d'institutions efficaces, responsables et inclusives.

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté, y compris ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, participent aux activités de renforcement de la résilience et de réduction des risques, de réponse et de rétablissement, et en bénéficient.
- 1.2 : Les gouvernements nationaux et locaux incluent la migration ou le déplacement dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030.
- 1.3 : Les partenaires de la coopération au développement intègrent des migrations sûres, ordonnées et régulières comme moyen d'adaptation dans le contexte de chocs, de catastrophes et de crises.

- 2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté accèdent aux services (santé, éducation, hygiène et gestion des déchets [WASH], logement, énergie et droit) conformément aux normes universelles en matière de droits de l'homme.
- 2.2 : Les gouvernements et autres acteurs concernés fournissent des services équitables et de qualité aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés.

- 3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés jouissent d'un accès équitable au plein emploi productif et à un travail décent pour tous.
- 3.2 : Les employeurs et les agences de recrutement protègent les droits des travailleurs et promeuvent des environnements de travail sûrs et sécurisés pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.

- 4.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté participent à des processus législatifs et politiques réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs.
- 4.2 : Les institutions et organisations de défense des droits de l'homme sont ouvertes aux migrants ou aux personnes déplacées.

Hypothèse
Il existe un engagement politique en faveur du changement et les migrants ne rencontrent pas d'obstacles pour s'impliquer.

RÉSULTATS ATTENDUS

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté disposent du savoir-faire, des outils et des informations précises, à jour, accessibles et transparentes nécessaires pour contribuer à la réduction des risques, à l'intervention et au rétablissement.
- 1.2.1 : Les gouvernements et les autres acteurs concernés comprennent l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les stratégies de prévention des conflits et de réduction des risques de catastrophes, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030.
- 1.2.2 : Les gouvernements et autres acteurs concernés collectent et utilisent des données précises et réparties ainsi que des outils pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les plans, simulations et exercices de réduction des risques de catastrophes.
- 1.3.1 : Les partenaires de la coopération au développement disposent des outils et des informations précises, à jour, accessibles et transparentes pour faciliter la migration en tant que stratégie d'adaptation.

- 2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté disposent du savoir-faire et des moyens d'accéder aux services.
- 2.1.2 : Les fournisseurs de services disposent d'outils et de données précises et réparties pour élaborer et fournir des services inclusifs.
- 2.2.1 : Les gouvernements disposent de mécanismes de coordination verticale et horizontale fonctionnels et inclusifs pour faciliter la prestation équitable de services.
- 2.2.2 : Les prestataires de services ont la capacité d'introduire des services équitables pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.

- 3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés possèdent des compétences et des capacités pertinentes qui répondent aux demandes du marché du travail.
- 3.1.2 : Des possibilités d'emploi privé et public sont offertes aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés.
- 3.1.3 : Les gouvernements disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour inclure la migration ou le déplacement dans les politiques d'emploi.
- 3.2.1 : Les employeurs et les agences de recrutement disposent des données précises et du savoir-faire nécessaires pour fournir des conditions de travail sûres et éthiques conformes aux cadres internationaux pertinents.
- 3.2.2 : Les agences gouvernementales responsables des normes du travail ont mis en place des mécanismes de conformité efficaces qui incluent les migrants ou les personnes déplacées.

- 4.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté connaissent leurs droits et ont le savoir-faire nécessaire pour participer aux processus décisionnels.
- 4.1.2 : Les associations communautaires ont la capacité de représenter les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.
- 4.2.1 : Les gouvernements disposent des compétences et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans la législation et les processus politiques.
- 4.2.2 : Les médias, les organisations de la société civile (y compris les organisations de défense des droits des femmes) et les institutions nationales de défense des droits de l'homme ont le savoir-faire nécessaire pour représenter les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.

Hypothèse
Les changements de compétences entraînent des changements de comportement.

Activités

Formation, développement d'outils, partenariats, assistance directe, mécanismes de coordination, dialogue politique, développement communautaire, etc.

OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Banque d'indicateurs fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés si possible sur les ODD) qui peuvent être intégrés ou adaptés à une intervention de développement¹⁵.


Quand utiliser cet outil ?

Cet outil complète l'outil Théorie du changement (Outil 7) et peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique d'indicateurs de l'outil en fonction du domaine d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention qui réponde aux besoins pertinents du pays ou de la région. Cet outil doit être utilisé conjointement avec la **Théorie du changement**. Les indicateurs liés aux objectifs spécifiques se trouvent ci-dessous. Pour les indicateurs relatifs aux résultats attendus, voir l'**Annexe III : Banque d'indicateurs** (résultats attendus). Les indicateurs peuvent être sélectionnés ou adaptés en fonction des résultats formulés de l'intervention. Le cas échéant, les indicateurs pertinents doivent être répartis par sexe, genre, âge, statut migratoire et autres vulnérabilités¹⁶.

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Gestion des risques de catastrophe  ODD : 1, 10, 11, 13 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 8, 15, 16, 17, 19	1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté, y compris ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, participent aux activités de renforcement de la résilience et de réduction des risques, de réponse et de rétablissement, et en bénéficient ¹⁷ .	1.1.a : Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes touchées par une catastrophe, y compris les migrants pour 100 000 habitants (répartis par sexe, âge et statut migratoire) ¹⁸ . 1.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées et de membres de la communauté ¹⁹ participant à des activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement (répartis par sexe, âge et statut migratoire). 1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de leur niveau de participation aux activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement (répartis par sexe, âge et statut migratoire). 1.1.d : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui estiment avoir profité de leur participation à des activités de réduction des risques, d'intervention et de rétablissement (répartis par sexe, âge et statut migratoire).


15. Ces indicateurs ont été contextualisés dans les **Objectifs de développement durable** et le **Pacte mondial sur les migrations**. Lorsqu'il y a un alignement direct avec l'indicateur ou la cible des ODD (c'est-à-dire que l'indicateur fourni est formulé textuellement comme l'indicateur ou la cible de l'ODD), il est référencé comme « contribuant directement à la cible/l'indicateur XXX de l'ODD existant ».

16. Ceci fait référence à la cible 17.18 des ODD qui demande « la disponibilité de données de haute qualité, à jour et fiables, réparties par revenu, genre, âge, race, ethnité, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ».

17. Contribuant en toute conformité aux **cibles 1.5, 11.b et 13.1 des ODD** (en anglais).

18. **Contribuant directement aux indicateurs ODD 13.1.1 et 1.5.1 existants** (en anglais).

19. Selon le contexte, peut être remplacé par « Nombre total de... ».

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>1.2 : Les gouvernements nationaux et locaux incluent la migration ou le déplacement dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030²⁰.</p>	<p>1.2.a : Nombre de stratégies de réduction des risques de catastrophes qui incluent la migration ou le déplacement²¹.</p> <p>1.2.b : Nombre de programmes d'études qui ont intégré l'atténuation, l'adaptation, la réduction de l'impact et l'alerte précoce dans les programmes scolaires primaires, secondaires et tertiaires.</p> <p>1.2.c : Pourcentage de gouvernements locaux et nationaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes qui incluent la migration ou le déplacement conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030²².</p>
	<p>1.3 : Les partenaires de la coopération au développement intègrent des migrations sûres, ordonnées et régulières comme moyen d'adaptation dans le contexte de chocs, de catastrophes et de crises²³.</p>	<p>1.3.a : Nombre de politiques, de plans et de programmes qui considèrent la migration comme un moyen de renforcer la résilience aux chocs, aux catastrophes et aux crises²⁴.</p>
<p>Des services de qualité et inclusifs</p>  <p>ODD : 1, 3, 4, 6, 10, 16</p> <p>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 15, 16</p>	<p>2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté accèdent aux services (santé, éducation, hygiène et gestion des déchets [WASH], logement, énergie et droit) conformément aux normes universelles en matière de droits de l'homme²⁵.</p>	<p>2.1.a : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant à des services conformes aux normes universelles en matière de droits de l'homme (répartis par sexe, âge, statut migratoire et par services)²⁶.</p> <p>2.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de communautés qui se sentent satisfaits de leur accès aux services (répartis par sexe, âge, statut migratoire et par services)²⁷.</p>

20. Contribuant en toute conformité aux cibles 11.5 et 11.b des ODD (en anglais).

21. **Contribuant directement aux indicateurs ODD 1.5.3, 11.b.2 et 13.1.2 existants** (en anglais).

22. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 13.1.3 existant** (en anglais).


23. Contribuant en toute conformité à la cible 10.7 des ODD (en anglais).

24. Contribuant en toute conformité aux indicateurs 1.5.3, 11.b.2 et 13.1.2 des ODD (en anglais).

25. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 1.4, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 6.1, 6.2, 10.2, 10.3, 16.3 et 16.9 (en anglais)

26. Conformément à l'indicateur ODD 3.8.1, aux indicateurs 4.1.1, 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1, 4.4.1, 4.5.1, 6.1.1, 6.2.1, 10.2.1, 10.3.1 et 16.9.1. (en anglais)

27. Conformément à l'indicateur ODD 16.6.2 (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	2.2 : Les gouvernements et autres acteurs concernés fournissent des services équitables et de qualité aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés ²⁸ .	<p>2.2.a : Nombre de services ciblant les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté (répartis par service).</p> <p>2.2.b : Pourcentage des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)²⁹.</p> <p>2.2.c : Pourcentage de fournisseurs de services satisfaits de la coordination de la prestation de services (répartis par fournisseur de services et par service)³⁰.</p> <p>2.2.d : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté vivant dans des foyers ayant accès aux services de base³¹.</p>
Participation économique  ODD : 8 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18, 22	3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés jouissent d'un accès équitable au plein emploi productif et à un travail décent pour tous ³² .	<p>3.1.a : Taux d'activité des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté ciblés (répartis par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>3.1.b : Gains horaires moyens des employés migrants hommes et femmes (répartis par profession, âge et statut migratoire)³³.</p> <p>3.1.c : Taux de chômage des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté ciblés (répartis par sexe, âge et statut migratoire)³⁴.</p>
	3.2 : Les employeurs et les agences de recrutement facilitent le recrutement équitable et éthique en protégeant les droits des travailleurs et en promouvant des environnements de travail sûrs et sécurisés pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ³⁵ .	<p>3.2.a : Taux de fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, selon l'âge, le sexe et le statut de migrant³⁶.</p> <p>3.2.b : Nombre d'employeurs et d'agences de recrutement mettant en place des mécanismes de protection des droits du travail des migrants ou des personnes déplacées.</p> <p>3.2.c : Pourcentage de migrants employés, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de la protection de leurs droits du travail mise en place par leur employeur.</p> <p>3.2.d : Nombre d'employeurs et d'agences de recrutement mettant en place des mécanismes pour promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour les migrants ou les personnes déplacées.</p> <p>3.2.e : Pourcentage de migrants employés, de personnes déplacées et de membres de la communauté qui se sentent satisfaits de l'environnement de travail sûr et sécurisé mis en place par leur employeur.</p>

28. Contribuant en toute conformité aux cibles ODD 1.4, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 6.1, 6.2, 10.2, 10.3, 16.3 et 16.9 (en anglais).

29. Contribuant directement à l'indicateur ODD 1.a.2. existant (en anglais).

30. Conformément à l'indicateur ODD 16.6.2 (en anglais).

31. Contribuant directement à l'indicateur ODD 1.4.1 existant (en anglais).


32. Contribuant directement à la cible ODD 8.5 (en anglais).

33. Contribuant directement à l'indicateur ODD 8.5.1 existant (en anglais).

34. Contribuant directement à l'indicateur ODD 8.5.2 existant (en anglais).

35. Contribuant directement à la cible ODD 8.8 (en anglais).

36. Contribuant directement à l'indicateur ODD 8.8.1 existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Interventions  ODD : 16 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 16	4.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté participent à des processus législatifs et politiques réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs ³⁷ .	4.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté participant aux processus législatifs et politiques (répartis par sexe, âge et statut migratoire) ³⁸ . 4.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté ciblés se sentant satisfaits du niveau de participation aux processus législatifs et politiques (répartis par sexe, âge et statut migratoire) ³⁹ . 4.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui croient que la prise de décision est inclusive et réactive, selon le sexe, l'âge, le handicap et le groupe de population ⁴⁰ . 4.1.d : Pourcentage d'unités administratives locales et nationales dotées de politiques et de procédures établies et opérationnelles pour la participation des migrants, des personnes déplacées ou des communautés aux processus législatifs et politiques ⁴¹ .
	4.2 : Les prestataires d'éducation et de formation permettent aux migrants, aux personnes déplacées ou aux membres de la communauté de participer à l'enseignement technique et professionnel et au développement des compétences sur place et à distance ⁴² .	4.2.a : Nombre d'institutions et d'organisations ciblées qui incluent la migration ou le déplacement dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. 4.2.b : Pourcentage d'institutions et d'organisations ciblées se sentant habilitées à inclure la migration ou le déplacement dans la promotion de la protection des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

37. Contribuant en toute conformité à la cible 16.7 des ODD (en anglais).

38. Conformément à l'indicateur ODD 16.7.1 (en anglais).

39. Conformément à l'indicateur ODD 16.6.2 (en anglais).

40. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.7.2 existant** (en anglais).

41. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.b.1 existant** (en anglais).

42. Conformément à la cible ODD 16.6 (en anglais).

OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle de la conception de projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner les diverses composantes d'une intervention de développement afin de s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception du projet, ainsi que d'identifier les lacunes éventuelles avant la finalisation de sa conception.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit idéalement être utilisé vers la fin de la phase de conception. Il peut être utilisé une fois que la conception des principales composantes d'une intervention est terminée, mais avant son approbation formelle et sa clôture.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si la migration a été intégrée dans la phase de conception du projet. Les questions sont classées en fonction des considérations qui pourraient être faites au cours des phases de programmation et de conception. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, voyez s'il est possible d'en tenir compte dans la mesure du possible. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents » ou « citoyens » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certains groupes de migrants ?			
2. Le statut migratoire (régulier, en situation irrégulière, PDI ou réfugié) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			
3. Les migrants, quel que soit leur genre ou leur âge, sont-ils susceptibles de se heurter à des obstacles juridiques ou autres (par exemple pratiques) les empêchant de bénéficier de l'intervention ?			
4. Les données seront-elles réparties par statut migratoire, genre et âge ? Les autorités ont-elles déjà procédé à une évaluation initiale ?			
5. Les migrants ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou partenaires de mise en œuvre (y compris la diaspora, les migrants de retour, les travailleurs migrants, les personnes déplacées, etc.) ?			
6. Les migrants, leurs familles ou les communautés touchées par la migration ont-ils été consultés et ont-ils contribué à la conception de l'intervention ?			
7. Les besoins des différentes catégories de migrants (migrants en situation de vulnérabilité, personnes déplacées, migrants de retour) ont-ils été pris en compte et les activités ont-elles été adaptées en conséquence ?			
8. L'intervention répond-elle aux diverses priorités locales et tient-elle compte du contexte particulier de migration ou de déplacement ?			

Questions	Oui	Non	N/A
9. Les effets de l'intervention sur les solutions durables pour les populations déplacées ont-ils été pris en compte ?			
10. L'impact de l'intervention sur la dynamique communautaire et la cohésion sociale au sens large a-t-il été pris en compte ?			
11. Les bénéfices de l'intervention au profit des communautés qui accueillent les migrants de retour ont-ils été envisagés ?			
12. Est-il possible que les parties prenantes des pays partenaires de l'intervention s'opposent à l'inclusion des migrants ? Comment ce risque peut-il être atténué ?			



Notez ce qui doit être abordé avant de finaliser la conception du projet pour garantir que la migration est effectivement intégrée.

OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour le suivi du projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet et de déterminer dans quelle mesure elle peut être améliorée. L'utilisation de cet outil peut aider à identifier les éventuelles lacunes de la mise en œuvre et déclencher une réflexion sur les ajustements potentiels à apporter aux activités du programme de travail, le tout en consultation avec les partenaires concernés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé pendant la phase de mise en œuvre. Il peut faire partie d'un plan de suivi et d'évaluation et peut être utilisé dans le cadre d'un suivi continu ou périodique.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si les domaines de l'intégration de la migration sont effectivement appliqués pendant la mise en œuvre. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, cherchez à savoir s'il est possible de modifier les activités du projet. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. La migration est-elle prise en compte dans la mise en œuvre de cette intervention (directement ou indirectement) ?			
2. Les migrants sont-ils atteints et impliqués dans l'intervention (en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière, les personnes déplacées) ?			
3. Les migrants bénéficient-ils de cette intervention (y compris les groupes de migrants en situation de vulnérabilité mentionnés ci-dessus) ?			
4. Les communautés touchées par la migration, telles que les familles restées au pays ou les communautés d'accueil, bénéficient-elles de cette intervention ?			
5. Les migrants et les communautés touchées par la migration disposent-ils d'un moyen d'émettre des commentaires ou de présenter des doléances au sujet de l'intervention ?			
6. Les indicateurs du projet répartissent-ils les informations en fonction du statut migratoire pour s'assurer que les migrants sont atteints (le cas échéant) ?			
7. L'évolution de la dynamique de la mobilité a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des activités du projet ?			

Questions	Oui	Non	N/A
8. Y a-t-il des défis et des opportunités émergents en raison de l'évolution de la situation migratoire ou de déplacement ?			
9. Certaines activités doivent-elles être adaptées en raison de défis imprévus ou de développements récents liés à la migration ?			
10. Existe-t-il des bonnes pratiques et des enseignements tirés d'interventions similaires ayant intégré la migration sur lesquels s'appuyer pour la mise en œuvre de l'intervention ?			
11. Y a-t-il des opportunités émergentes pour que l'intervention contribue, directement ou indirectement, à des solutions durables pour les personnes déplacées ?			

 Notez le degré d'intégration de la migration dans la mise en œuvre de l'intervention et les domaines potentiels d'amélioration.

OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS⁴³

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour l'évaluation des projets est un outil de référence rapide permettant d'examiner dans quelle mesure la migration a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. L'utilisation de l'outil permet d'évaluer dans quelle mesure la migration a été intégrée dans une intervention de développement et si cela a contribué à la réalisation des résultats du projet.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé vers la fin d'une intervention ou après sa finalisation (dans le cadre d'une évaluation préalable), pendant la phase de clôture du cycle d'intervention. Comme pour la [Liste de contrôle pour le suivi du projet](#) (Outil 10), cet outil pourrait faire partie du plan de suivi et d'évaluation d'une intervention.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer dans quelle mesure la migration a été intégrée lors de la mise en œuvre d'une intervention. Les questions sont structurées autour des [critères du Comité d'aide au développement \(CAD\)](#) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement. Les réponses générées par cet outil peuvent contribuer à l'évaluation du projet ou aux interventions futures.

Questions	Oui	Non	N/A
Pertinence			
Cohérence			

43. L'évaluation est définie par rapport aux [Critères pour évaluer l'aide au développement du CAD](#) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, impact, durabilité.

Questions		Oui	Non	N/A
...	3. L'intervention est-elle alignée sur les politiques sectorielles pertinentes, par exemple le développement urbain ou l'emploi ?			
	4. Cette intervention a-t-elle été coordonnée avec les groupes de coordination concernés, y compris les groupes du secteur du développement ?			
	5. Des efforts ont-ils été faits pour s'assurer que l'intervention ne faisait pas double emploi avec des efforts similaires ?			
Efficacité	1. Les besoins, les problèmes et les défis des migrants ont-ils été efficacement pris en compte ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une approche de la gestion de la migration, qui soit globale et sensible à la protection ?			
	3. Comment la migration, y compris le déplacement, a-t-elle influencé la réalisation des résultats ?			
Efficience	1. Comment l'inclusion des migrants dans la conception du projet a-t-elle eu un impact sur la rentabilité de l'intervention ?			
	2. Les résultats ont-ils été répartis et reçus de manière équitable s'agissant des migrants et des communautés ?			
Impact	1. L'intervention a-t-elle contribué à la jouissance des droits fondamentaux par les migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à une inclusion plus équitable des migrants de genre et de groupes d'âge différents dans le développement ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à une meilleure acceptation sociale des migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
Durabilité	1. Les bénéficiaires migrants et non migrants de genres et de groupes d'âge différents ont-ils pu s'approprier les résultats du projet ?			
	2. La durabilité de l'intervention a-t-elle été renforcée par l'intégration de la migration pendant la phase de conception ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à renforcer les capacités d'intégration des migrations dans la coopération au développement ?			
	4. L'intervention continuera-t-elle à être mise en œuvre sous une forme ou une autre au-delà de la date de fin du projet ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans l'intervention et les leçons tirées à appliquer aux interventions futures.



ANNEXES

ANNEXE I : PRINCIPES DIRECTEURS

Cette Annexe présente les principes directeurs à prendre en compte lors de l'utilisation de la Boîte à outils. L'adhésion à ces principes interdépendants peut contribuer à faire en sorte que l'intervention ne laisse personne de côté et contribue à des résultats plus larges en matière de développement durable⁴⁴. Ces principes devraient également permettre de s'assurer que les interventions tiennent compte des communautés autochtones et des personnes de tous genres, âges et capacités.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'adoption d'une approche basée sur les droits lors de l'utilisation de cette Boîte à outils implique de prendre en compte les principes des droits à toutes les phases du cycle d'intervention et avec l'ensemble des outils. Il s'agit notamment de veiller à ce que les interventions soient conformes aux cadres et aux normes internationaux en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants.

NE PAS NUIRE

Le principe « ne pas nuire » souligne l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des migrants (en particulier ceux en situation vulnérable) soient pris en compte. Il faut également reconnaître le risque de préjudice à chaque étape d'une intervention et veiller à ce qu'il soit pris en compte dès le départ.

NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est fondamental pour les droits de l'homme et s'applique à toutes les interventions liées à la migration. Les migrants sont particulièrement vulnérables à la discrimination et, par conséquent, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les interventions soient inclusives et non discriminatoires, indépendamment du statut migratoire, du sexe, de l'âge, du genre, de la sexualité, de la religion, de la race ou de tout autre facteur.

APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET CENTRÉES SUR L'ENFANT

Le genre est un élément central de l'expérience migratoire d'un individu. Les rôles, les attentes et la dynamique du pouvoir associés au fait d'être un homme, une femme, un garçon ou une fille, exposent les individus à différents types de vulnérabilités et de risques. Par conséquent, le genre doit être pris en considération à toutes les phases d'une intervention. En outre, toute intervention impliquant des enfants doit suivre une approche fondée sur les droits de l'enfant, en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de l'intervention.

CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Les interventions qui intègrent la migration ont une dimension humaine qui inclut les migrants ou les personnes déplacées, les communautés d'origine, de transit, de destination ou de retour. La cohésion sociale est renforcée ou consolidée en ciblant les membres de la communauté de manière égale, tout en tenant compte de leurs besoins respectifs. Par conséquent, les besoins et les expériences des « personnes » doivent être au centre de toute intervention.

APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Le rôle et la responsabilité des gouvernements sont essentiels pour répondre aux réalités multidimensionnelles de la migration. Cela nécessite généralement un engagement horizontal et vertical, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. De même, les gouvernements ne peuvent pas répondre seuls aux réalités migratoires. L'engagement avec une série d'acteurs à travers la société, y compris (mais pas seulement) les migrants, la diaspora, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, entre autres, contribue à assurer une réponse globale.

44. Ces principes directeurs s'inspirent largement des valeurs universelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations.

ANNEXE II : SOURCES DE DONNÉES

Cette Annexe complète l'Analyse de la situation (Outil 2) et comprend des sources de données sectorielles. Vous pouvez les consulter pour répondre aux questions de cet outil.

Sources de données clés⁴⁵

Sources de données et d'informations propres à chaque pays

(Ces données peuvent souvent être trouvées en ligne ; dans le cas contraire, il faut s'adresser aux parties prenantes concernées.)

[Profil migratoire](#) (en anglais)

[Stratégies nationales de développement](#)

[Recensement ou autre forme d'enquête démographique](#)

[Enquête sur la démographie et la santé](#)

[Analyse commune par pays membre des Nations Unies?](#)

[Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies](#)

Le [Référentiel national et régional des profils migratoires](#) (en anglais) présente des profils de migration (à la fois un rapport et un outil de renforcement des capacités, qui sont propriété des pays et préparés en consultation avec un large éventail de parties prenantes) du monde entier.

Le [Portail des données migratoires](#) fournit des statistiques migratoires complètes et à jour et des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale, régionale et par pays. Les profils de migration ou les instantanés de gouvernance de la migration sont également accessibles.

La [Matrice de suivi des déplacements \(DTM\)](#) (en anglais) suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements forcés. Cet outil peut être extrêmement utile pour la planification de l'éducation basée sur des données démographiques en temps quasi réel.

La Division des statistiques des Nations Unies et le DAES des Nations Unies collectent, compilent et diffusent des statistiques démographiques et sociales officielles sur un certain nombre de sujets, dont la migration. Il s'agit notamment des [Stocks de migration internationale](#) (en anglais) et de la [Base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations mondiales](#) (en anglais).

Les rapports annuels comme le [Rapport sur les migrations dans le monde de l'OIM](#), le [Rapport sur les tendances mondiales en matière de déplacement forcé du HCR](#) (en anglais), le [Rapport mondial sur le déplacement interne](#) (en anglais) de l'IDMC et le [Rapport sur le développement humain](#) du PNUD (en anglais) sont également des sources de données et d'analyse fiables.

Les [Données sur la migration et les transferts de fonds](#) de la Banque mondiale (en anglais) et les [Notes d'information sur la migration et le développement](#) du KNOMAD (en anglais) fournissent des mises à jour sur les tendances mondiales en matière de migration et de transferts de fonds.

La [base de données sur les immigrants dans les pays membres et non-membres de l'OCDE](#) (DIOC) compile des données basées sur les recensements de la population des pays de l'OCDE et, en collaboration avec la Banque mondiale, a étendu la couverture aux pays non-membres de l'OCDE.

45. Ces données sont non exhaustives et devraient refléter le contexte spécifique visé. Les différentes sources présentent des avantages et des limites. Étant donné la nature dynamique de la migration, il est préférable d'utiliser des ressources récentes, dans la mesure du possible. Si aucune donnée n'est disponible, ce domaine pourrait faire l'objet d'un suivi lors des discussions avec les parties prenantes dans le cadre de l'analyse des parties prenantes ou des processus de dialogue politique en cours avec le(s) gouvernement(s) partenaire(s).

Sources de données clés⁴⁵


Les données et les chiffres sur la traite des êtres humains sont disponibles sur la [Plateforme de données mondiale sur la traite d'êtres humains](#) (en anglais) et dans le [Rapport mondial sur la traite des personnes](#) (en anglais) de l'ONUDC.

La [Base de données des statistiques démographiques](#) (en anglais) et le [Portail opérationnel du HCR](#) (en anglais) fournissent des informations sur les personnes déplacées dans le monde.

Les indicateurs de [Gouvernance des migrations](#) sont un outil basé sur les contributions politiques, pour un aperçu des leviers politiques que les pays peuvent utiliser pour développer leur gouvernance des migrations.


ANNEXE III : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)


Cette Annexe s'inscrit dans la continuité de la *Théorie du changement* (Outil 7) et de la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle peut être utilisée pour identifier les points des objectifs spécifiques et des résultats attendus (dérivés de la *Théorie du changement*) qui s'alignent sur les cibles pertinentes des ODD.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
Gestion des risques de catastrophe  ODD : 11, 13 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 8, 15, 16, 17, 19	1.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté disposent du savoir-faire, des outils et des informations précises, à jour, accessibles et transparentes nécessaires pour contribuer à la réduction des risques, à l'intervention et au rétablissement.	1.1.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont participé à des exercices de simulation de RRC et à des activités de sensibilisation et qui ont accru leurs connaissances et obtenu des informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur la réduction des risques, l'intervention et le rétablissement. 1.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont accès à des outils (par exemple : plans/stratégies de RRC, équipement, infrastructure, intrants agricoles, etc..) pour contribuer à la réduction des risques, à la réponse et au rétablissement.
	1.2.1 : Les gouvernements et les autres acteurs concernés comprennent l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les stratégies de prévention des conflits et de réduction des risques de catastrophes, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030.	1.2.1.a : Nombre de responsables gouvernementaux et d'autres acteurs concernés formés à l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans les plans, simulations et exercices de prévention des conflits et de réduction des risques de catastrophes. 1.2.1.b : Les gouvernements et les autres acteurs concernés ont renforcé leurs connaissances sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans les stratégies de prévention des conflits et de réduction des risques de catastrophes, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. 1.2.1.c : Nombre de gouvernements qui renforcent les capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour inclure la migration dans l'application des mesures d'adaptation, d'atténuation et de transfert de technologies ainsi que des mesures de développement ⁴⁶ .
	1.2.2 : Les gouvernements et autres acteurs concernés possèdent des outils et des données précises et réparties pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les plans, simulations et exercices de réduction des risques de catastrophes ⁴⁷ .	1.2.2.a : Nombre de données précises et réparties et d'outils (par exemple : plans/stratégies, équipements) à la disposition des gouvernements et d'autres acteurs concernés sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées, des communautés dans les plans, simulations et exercices de RRC.


46. Contribuant directement à l'indicateur ODD 13.2.1 existant (en anglais).

47. Contribuant en toute conformité aux cibles 11.5 et 11.b des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	1.3.1 : Les partenaires de la coopération au développement disposent des outils et des informations précises, à jour, accessibles et transparentes pour faciliter la migration en tant que stratégie d'adaptation.	1.3.1.a : Nombre de partenaires de la coopération au développement qui disposent d'outils (par exemple : plans/stratégies, équipement) pour faciliter la migration en tant que stratégie d'adaptation. 1.3.2.a : Nombre de partenaires de la coopération au développement formés sur la façon de faciliter la migration pour renforcer la résilience. 1.3.2.b : Pourcentage de partenaires de la coopération au développement formés qui ont une meilleure connaissance des liens entre la migration et l'adaptation aux chocs, aux catastrophes et aux crises.
Des services de qualité et inclusifs  ODD : 3, 4, 5, 6, 10 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 15, 16	2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté disposent du savoir-faire et des moyens d'accéder aux services.	2.1.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté connaissant les services disponibles. 2.1.1.b : Disponibilité d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes pour permettre aux migrants, aux personnes déplacées ou aux membres de la communauté d'accéder aux services.
	2.1.2 : Les fournisseurs de services disposent d'outils et de données précises et réparties pour élaborer et fournir des services inclusifs.	2.1.2.a : Nombre d'études, d'évaluations et de rapports disponibles et d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur la prestation de services inclusifs. 2.1.2.b : Nombre de données exactes et réparties à la disposition des fournisseurs de services pour fournir des services inclusifs. 2.1.2.c : Nombre de fournisseurs de services qui disposent d'outils (par ex : plans/stratégies, équipement) pour élaborer et fournir des services inclusifs. 2.1.2.d : Pourcentage de fournisseurs de services ayant une meilleure compréhension de la prestation de services inclusifs (c'est à dire, les systèmes de coordination et d'orientation).
	2.2.1 : Les gouvernements disposent de mécanismes de coordination verticale et horizontale fonctionnels et inclusifs pour faciliter la prestation équitable de services.	2.2.1.a : Nombre de mécanismes de coordination verticale et horizontale et de procédures opérationnelles normalisées (par exemple, des systèmes d'orientation) mis au point pour faciliter la prestation équitable de services incluant les migrants ou les personnes déplacées. 2.2.1.b : Nombre de membres ciblés des mécanismes de coordination verticale et horizontale visant à faciliter la prestation équitable de services incluant les migrants ou les personnes déplacées.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	2.2.2 : Les prestataires de services ont la capacité d'introduire des services équitables pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.	2.2.2.a : Les fournisseurs de services déclarent disposer de données précises réparties par statut migratoire, sexe et âge pour mettre en œuvre des services équitables. 2.2.2.b : Les fournisseurs de services déclarent disposer d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes pour mettre en place des services équitables. 2.2.2.c : Nombre de prestataires de services disposant d'outils (par exemple : plans/stratégies, équipement) et de ressources (par exemple, financement) pour proposer des services équitables pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.
Participation économique  ODD : 1, 8, 10 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18, 22	3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés possèdent des compétences et des capacités pertinentes qui répondent aux demandes du marché du travail.	3.1.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté formés aux compétences et capacités qui répondent aux demandes du marché du travail. 3.1.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes ou de membres de la communauté ciblés ayant des compétences et des capacités renforcées qui répondent aux demandes du marché du travail.
	3.1.2 : Des possibilités d'emploi privé et public sont offertes aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés.	3.1.2.a : Nombre de possibilités d'emploi privé et public qui sont disponibles. 3.1.2.b : Nombre de campagnes visant à sensibiliser les migrants, les personnes déplacées et les communautés sur la disponibilité d'opportunités d'emploi privé et public. 3.1.2.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui sont conscients de la disponibilité d'opportunités d'emploi privé et public. 3.1.2.d : Nombre de bases de données d'emploi en ligne disponibles.
	3.1.3 : Les gouvernements disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour inclure la migration ou le déplacement dans les politiques d'emploi ⁴⁸ .	3.1.3.a : Nombre de fonctionnaires formés à l'inclusion des migrants dans les politiques d'emploi. 3.1.3.b : Pourcentage de fonctionnaires formés qui ont acquis des connaissances renforcées sur l'inclusion des migrants ou des personnes déplacées dans les politiques d'emploi. 3.1.3.c : Nombre de fonctionnaires disposant d'outils (par exemple : plans/stratégies, équipement) pour inclure la migration ou le déplacement dans les politiques d'emploi.

48. Contribuant en toute conformité à la cible 8.3 des ODD (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>3.2.1 : Les employeurs et les agences de recrutement collectent et utilisent des données précises et réparties et disposent du savoir-faire nécessaire pour fournir des conditions de travail sûres et éthiques conformément aux cadres internationaux pertinents.</p>	<p>3.2.1.a : Nombre d'études, d'évaluations et de rapports disponibles sur des conditions de travail sûres et éthiques.</p> <p>3.2.1.b : Nombre d'informations précises, à jour, accessibles et transparentes sur l'offre de conditions de travail sûres et éthiques.</p> <p>3.2.1.c : Nombre d'employeurs et d'agences de recrutement formés sur des conditions de travail sûres et éthiques.</p> <p>3.2.1.d : Les employeurs et les agences de recrutement ont accru leurs connaissances sur les conditions de travail sûres et éthiques.</p> <p>3.2.1.e : Renforcement du respect des droits du travail (liberté syndicale et négociation collective) sur la base des sources textuelles de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la législation nationale, selon le sexe et le statut de migrant⁴⁹.</p>
	<p>3.2.2 : Les agences gouvernementales responsables des normes du travail ont mis en place des mécanismes de conformité efficaces qui incluent les migrants ou les personnes déplacées.</p>	<p>3.2.2.a : Les agences gouvernementales responsables des normes du travail ont mis en place des outils de vérification de la conformité du travail.</p> <p>3.2.2.b : Nombre de fonctionnaires formés aux mécanismes et outils de conformité aux normes du travail.</p> <p>3.2.2.c : Pourcentage de fonctionnaires responsables des normes du travail qui ont une meilleure connaissance de la façon d'utiliser les mécanismes et les outils de conformité aux normes du travail.</p>
<p>Interventions</p>  <p>ODD : 16, 17</p> <p>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 3, 4, 16</p>	<p>4.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté connaissent leurs droits et ont le savoir-faire nécessaire pour participer aux processus décisionnels⁵⁰.</p>	<p>4.1.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté formés sur leurs droits.</p> <p>4.1.1.b : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont acquis des connaissances renforcées sur la possibilité de faire valoir leurs droits.</p> <p>4.1.1.c : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté formés pour participer aux processus décisionnels.</p> <p>4.1.1.d : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui ont acquis des connaissances renforcées sur les processus de prise de décision.</p>

49. Contribuant directement à l'indicateur ODD 8.8.2 existant (en anglais).

50. Conforme à la cible ODD 16.7 (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>4.1.2 : Les associations communautaires ont la capacité de représenter les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.</p>	<p>4.1.2.a : Nombre d'associations communautaires qui déclarent disposer du savoir-faire, des ressources et des données précises et réparties suffisants pour représenter les migrants, les personnes déplacées ou les communautés.</p> <p>4.1.2.b : Nombre d'associations communautaires représentant les besoins des migrants, des personnes déplacées et des membres de la communauté.</p>
	<p>4.2.1 : Les fonctionnaires disposent des compétences et des outils nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté dans la législation et les processus politiques.</p>	<p>4.2.1.a : Nombre de décideurs politiques formés sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté dans la législation et les processus politiques.</p> <p>4.2.1.b : Pourcentage de décideurs politiques qui ont acquis des connaissances renforcées sur l'inclusion des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté dans la législation et les processus politiques.</p> <p>4.2.1.c : Nombre de fonctionnaires ciblés qui disposent d'outils (par exemple : plans/stratégies, équipement) pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté dans la législation et les processus politiques.</p>
	<p>4.2.2 : Les médias, les organisations de la société civile (y compris les organisations de défense des droits des femmes) et les institutions nationales de défense des droits de l'homme ont le savoir-faire nécessaire pour représenter les migrants, les personnes déplacées et les communautés.</p>	<p>4.2.2.a : Nombre de membres de diverses institutions formés sur la représentation des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté.</p> <p>4.2.2.b : Pourcentage de membres de diverses institutions qui se sentent confiants pour représenter les intérêts des migrants, des personnes déplacées ou des membres de la communauté.</p>

